

**PRIX DES APPRENTIS DE LA SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR**  
**SECTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON**

**COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE SMLH**

Il est demandé aux Centres de Formation des Apprentis de bien vouloir établir et transmettre à la SMLH 69 sous couvert de la CMA ([ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr)) un dossier par candidat comportant les documents suivants au format .pdf :

- 1) **Une fiche succincte sur l'établissement** mentionnant les formations assurées, le nombre d'apprentis concernés pour l'année en cours, les résultats obtenus l'année précédente (taux de réussite, taux d'insertion professionnelle...)  
*Nb : Une fiche par CFA pour l'ensemble des dossiers transmis si plusieurs.*
  
- 2) **L'acte de candidature du candidat** à télécharger sur le site de la CMA (<https://www.cma-lyonrhone.fr/actualites/les-prix-de-lapprentissage-deux-concours-qui-mettent-les-apprentis-a-lhonneur>)  
  
Il comporte les rubriques état-civil, adresse, n° de téléphone, mail - situation de l'intéressé - situation de la famille et profession des parents - cursus scolaire - formation en alternance suivie - projet professionnel - besoins matériels de démarrage dans la filière choisie et coût estimé - toutes autres informations utiles pour le choix des lauréats.  
*Nb : Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées.*
  
- 3) **Une lettre manuscrite de motivation à concourir et le projet professionnel du candidat** , exprimant ses ambitions, et en quoi le prix des apprentis la Société des Membres de la Légion d'honneur pourrait lui être utile et les difficultés personnelles ou familiales qu'il rencontre actuellement.  
*Nb : Lettre manuscrite d'environ une page et ne devant pas excéder une feuille recto verso.*
  
- 4) **L'avis du maître d'apprentissage sur :**
  - Le comportement du candidat (traits principaux en regard des critères de sélection), la qualité du travail fourni, les aptitudes en regard de son projet professionnel, les capacités futures estimées, l'investissement du candidat dans sa formation et éventuellement dans d'autres domaines.
  - La situation du candidat et/ou de sa famille : difficultés sociales, familiales, financières, handicap éventuel et tout autre élément susceptible d'éclairer le Jury ...*Nb : Les avis devront comporter le nom et la signature du professeur ou du maître d'apprentissage avec ses coordonnées téléphoniques et/ou adresse courriel pour pouvoir le joindre en cas de besoin.*

**La date de réception des dossiers de candidature à la CMA est fixée au 30 Avril 2024.**  
**Les dossiers incomplets ou nous parvenant après cette date ne pourront pas être retenus.**

**PRIX DES APPRENTIS DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR**  
**SECTION DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON**

**CRITERES DE SELECTION SMLH**  
**A L'ATTENTION DES CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS**

La section du Rhône et de la métropole de Lyon de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH 69) demande aux centres de formation des apprentis de fournir au maximum 2 dossiers.

**La SMLH 69 ne prendra pas en compte un dossier unique qui serait présenté par un établissement.**

Les candidats seront choisis par leur organisme de formation parmi les apprentis méritants, sans antécédents judiciaires, nécessitant une aide matérielle du fait de leur situation sociale, familiale ou de santé et des difficultés qu'ils rencontrent dans leur cycle de formation.

Pendant sa formation, l'élève devra avoir fait preuve de motivation, assiduité, ponctualité, respect envers les enseignants, civisme, esprit d'équipe et de camaraderie, et avoir fourni un travail de qualité.

Le choix devra se faire parmi des jeunes, garçons ou filles, **déjà engagés dans un cycle de formation ou en fin de formation** : il ne sera pas accepté de dossier de candidat arrivant tout juste dans l'établissement et qui n'aurait donc pas pu être suffisamment évalué par les équipes professorales au moment où les dossiers nous sont transmis.

**La SMLH 69 n'acceptera aucun dossier qui aurait déjà été présenté les années précédentes.**

**PRIX SMLH - CALENDRIER PREVISIONNEL 2024**

Dates	Principaux jalons	Acteurs
30 novembre 2023	Lancement du projet, communication vers CFA	CMA
Janvier 2024	Relance téléphonique et mail	CMA, SMLH, AMOPA
<b>30 avril 2024</b>	<b>Date limite de réception des dossiers</b>	<b>Etablissements et candidats</b>
Début mai	Etude et sélection des dossiers	Membres du jury SMLH
Fin mai (du 27 au 31)	Audition des candidats retenus sur dossier, Sélection définitive des lauréats des deux prix	CMA, SMLH, AMOPA
Juin	Envoi d'une invitation officielle aux membres du jury, aux apprentis, entreprises et CFA	CMA, SMLH, AMOPA
Mercredi 26 juin 2024	Manifestation finale de remise des prix	Préfecture du Rhône
Octobre 2024	Remise du prix national SMLH à Paris	SMLH

**PRIX SMLH – POINTS DE CONTACT**

Contact CMA pour toute information complémentaire sur l'organisation des prix de l'apprentissage.

Madame Ani Annikian  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes  
10, rue Paul Montrochet  
69002 Lyon  
Courriel : [ani.annikian@cma-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:ani.annikian@cma-auvergnerrhonealpes.fr)

Contact SMLH pour toute information complémentaire sur le prix des apprentis de la SMLH.

Madame Pascale Romestaing  
SMLH – Section du Rhône et de la métropole de Lyon  
33, rue Bossuet – 69006 Lyon  
Téléphone : 06 22 41 12 27  
Courriel : [p.romestaing@free.fr](mailto:p.romestaing@free.fr)